Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 10 (1881)

Heft: 2

Artikel: L'Enfant aveugle dans nos écoles

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1039945

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

X^e ANNÉE. N° 2. FÉVRIER 1881.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DES SOCIÉTÉS FRIBOURGEOISE ET VALAISANNE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, près Fribourg ; ce qui concerne les abonnements du Valais au Secrétariat de l'instruction publique, à Sion et ce qui concerne les autres abonnements à M. Torche instituteur à Fribourg.

SOMMAIRE. — *L'enfant aveugle dans nos écoles. — L'instruction publique dans le canton des Grisons. — Partie pratique. Une composition française. — Chronique italienne. — Bibliographie. — Discipline et émulation Rapport de M. Renevey. — Intérêt de la Société fribourgeoise. — Caisse de retraite. — Correspondance. — Chronique.*

L'Enfant aveugle dans nos écoles.

Encore une nouvelle besogne ? Ne sommes-nous pas déjà surchargés ? Que l'on envoie les enfants aveugles là où ils doivent être ; à quoi servent donc les instituts des aveugles ! C'est ainsi que raisonnera probablement plus d'un instituteur à la lecture d'un article intitulé : *L'enfant aveugle dans nos écoles.*

A cet accueil peu favorable, nous sommes doublement heureux, chers Collègues, de pouvoir donner un démenti formel à la prévention citée plus haut, en vous démontrant clairement que l'admission des aveugles dans nos classes est désirable sous tous les rapports, même nécessaire quelquefois ; de plus, que ces enfants retirent toujours d'heureux fruits de leur présence à l'école, sans que le maître soit obligé de leur vouer une attention spéciale.

I

Nous constatons avec reconnaissance que dans les dix dernières années, il s'est fait en Allemagne un pas considérable en faveur des personnes frappées de cécité, mais il n'est pas moins vrai que les instituts existants sont en petit nombre et ne suffisent pas pour répondre aux besoins toujours croissants de ces infortunés. Pendant que la Province-Rhénane de la Prusse

possède huit maisons bien organisées de sourds-muets, le seul institut de Duren offre un asile aux aveugles, et même une grande partie de cet établissement est réservée aux personnes qui désirent se perfectionner dans l'ouvrage manuel. D'après la statistique de la Prusse-Rhénane, il y aurait plus de cent enfants auxquels l'admission dans cette maison aurait dû être refusée. Est-ce que ces malheureux devraient être frustrés à jamais des bienfaits de l'instruction ? Il est inutile de dire qu'une pareille privation est bien plus douloureuse pour un aveugle que pour toute autre personne qui est en pleine possession de tous ses sens. Plongé dans une nuit continuelle où se passe sa vie et dont la seule pensée nous fait frémir, l'enfant frappé de cécité s'aperçoit sans le bien comprendre, et surtout sans pouvoir y participer, de l'activité bruyante et joyeuse de ses semblables plus heureux que lui. Ceux-ci passent avec rapidité d'un objet à un autre, lorsque lui a à peine commencé à se le représenter. Ajoutons-y le sentiment de sa propre impuissance, de cette perpétuelle dépendance d'autrui, et nous comprendrons à quel degré il doit se sentir malheureux, alors même qu'il n'a aucune idée de ce que vaut le sens de la vue. Il s'ensuit pour lui une grande nécessité de connaître le catéchisme et l'histoire sainte, afin de pouvoir puiser dans la religion les consolations dont il a besoin; de plus quelques notions de langue et d'arithmétique lui rendront son triste état plus supportable, en lui permettant certaines relations avec ses semblables et ainsi ne s'éveillera pas si facilement en lui la décourageante pensée de se voir repoussé de la société.

Les classes élémentaires seront très profitables même à ceux qui plus tard pourront entrer dans un institut d'aveugles. Nous avons actuellement des élèves qui, vu les connaissances acquises dans les écoles, ont pu être admis aux cours supérieurs de notre maison. Cette instruction préparatoire a un double but : elle abrège considérablement le séjour d'un enfant dans notre établissement, et par là même épargne aux parents ou à la commune de grands frais ; en outre elle favorise l'admission d'un plus grand nombre d'élèves. Les enfants qui sont entrés chez nous n'ayant pas cette éducation première, se développent rarement ; ils se sont habitués à certains gestes de tête et des mains, aux grimaces de toutes sortes ; quoi d'étonnant alors, que l'éducation et l'instruction restent le plus souvent stériles.

II

Mais que faut-il enseigner dans nos écoles aux enfants aveugles ?

De même que le sourd-muet trouve dans la vue une compensation à ce qui lui manque du côté de l'ouïe et de la parole, ainsi l'aveugle a l'ouïe très fine et le sens du toucher fort délicat, la mémoire et l'intelligence sont chez lui susceptibles de grands développements. Par conséquent on lui apprendra sans trop de peine :

a) Le catéchisme et l'histoire sainte qu'il entendra réciter par ses camarades et qui se fixeront dans sa mémoire par la fréquente répétition, et il sera même dans le cas de donner des réponses qui réjouiront et satisferont le maître, parce que, comme nous l'avons dit plus haut, son jugement est en constante activité et qu'il n'a pas autant de sujets de distractions que ses condisciples.

b) Il écoute la lecture des élèves et s'approprie le contenu, la substance du morceau en question qui lui fournit ainsi un riche fonds pour la formation de la langue.

c) Pour ce qui est du calcul mental, il marchera facilement de front avec ses compagnes. Ce que nous apprenons à ceux-ci par l'intuition, lui le concevra sans peine au moyen des doigts, des crayons, du boulier-compteur, du chapelet, etc.

d) Il n'est pas difficile de démontrer que l'étude de l'histoire est possible à l'aveugle, que même quelques notions de géographie et d'histoire naturelle ne sont pas sans profit pour lui.

e) Il est reconnu que la plupart des aveugles affectionnent la musique d'une manière particulière, on ne peut donc leur procurer un plus grand plaisir qu'en les initiant au chant, mais il faudra surtout tenir à ce qu'ils ouvrent bien la bouche et ne fassent pas de grimaces.

Pendant que les autres élèves feront un devoir écrit, l'enfant aveugle, assisté par un moniteur, s'occupera à des exercices de calcul au moyen du mécanisme dont nous avons parlé plus haut ou répétera ce qu'il a entendu précédemment. Il est même à remarquer que ces enfants aiment singulièrement à assister aux leçons des élèves avancés.

Nous ajouterons ici entre parenthèses, pour ne pas manquer à ce que nous avons dit au commencement de cet article, qu'il y a

un moyen très facile d'apprendre à lire aux aveugles en leur procurant un syllabaire particulier. A cet effet nous recommandons les syllabaires de F. Kæsner, à l'institut des aveugles à Steglitz près Berlin, contenant des caractères latins en relief. Que l'instituteur ne craigne pas d'y consacrer quelques moments de loisir, car il sera amplement dédommagé par l'entrain qu'y mettra son jeune élève et surtout par le succès obtenu. Nous avons expérimenté nous-mêmes qu'au moyen de ce syllabaire plusieurs aveugles ont appris à lire dans un plus court espace de temps que les élèves ordinaires.

Inutile de dire que le maître recommandera à ses élèves la plus grande charité et prévenance envers ces malheureux, qui sont par nature très craintifs et méfiants ; par conséquent toute faute de brusquerie ou de taquinerie envers ces enfants sera rigoureusement punie. M.

(Courrier allemand.)

L'instruction publique dans le canton des Grisons

Il n'y a aucun canton de la Suisse où le développement de l'instruction publique se heurte à autant de difficultés que dans celui des Grisons. Pour le prouver, il n'y a qu'à rappeler le fait que les 90,000 habitants qui vivent sur le vaste territoire de ce canton, parlent quatre langues différentes. Il est donc impossible d'introduire les mêmes livres dans toutes les écoles. En les traduisant de l'allemand dans les trois autres langues, ils perdent beaucoup de leur originalité, quelque heureux qu'on soit dans le choix des traducteurs. Aussi a-t-on eu quelquefois la malheureuse idée d'introduire des livres destinés pour les écoles des autres cantons, remplaçant la partie géographique et historique par la géographie et l'histoire très compliquée de notre canton. Il est clair que des livres ainsi conçus ne répondent nullement aux besoins de nos écoles qui ne durent pour la plupart que six mois de l'année. C'est ce qui a engagé M. Schmid, professeur à l'école normale de Coire et un des principaux pédagogues du canton, à entreprendre de faire successivemnet des livres de lecture pour l'enseignement élémentaire de ce canton. Les deux ou trois premières parties qui ont déjà paru, ont trouvé un bon accueil parmi les hommes d'école.

Une autre grande difficulté consiste dans les distances considérables qui séparent les localités et le grand nombre de petites